

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 517844

website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF

Neuvième session ordinaire

25 – 29 juin 2006

Banjul (GAMBIE)

EX.CL/275 (IX)

**RAPPORT DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS
SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT**

RAPPORT DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

INTRODUCTION

Il convient de rappeler que le Comité africain d'experts de 11 membres sur les droits et le bien-être de l'enfant a été mis sur pied conformément à l'Article 34 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. La principale tâche du Comité est d'assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine par les Etats membres. Depuis 2002, le Comité africain a, entre autres, concentré ses efforts sur la popularisation de la Charte et les campagnes de sensibilisation pour inciter davantage d'Etats membres à la ratifier. A ce jour, seuls 38 Etats membres sur 53 ont ratifié la Charte africaine. Par conséquent, le Comité redouble d'effort pour obtenir davantage de ratification des Etats membres. A cet égard, un appel pressant est lancé aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils adhèrent à la Charte africaine.

Le Comité africain est confronté à un grand défi étant donné que les enfants africains sont, à maints égards, les plus défavorisés. Leurs chances de vie sont limitées, ils sont exposés à la violence et à l'infection par le VIH/SIDA, ils sont privés d'éducation et souffrent de malnutrition. Ils sont toujours les plus vulnérables dans toutes les situations sociales, politiques et économiques sur le continent. Par conséquent, il est nécessaire d'accorder la priorité aux enfants et d'améliorer leur sort pénible. Un des moyens de résoudre la question est d'amener les gouvernements à honorer les engagements énoncés dans l'instrument juridique, à savoir la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Lors de sa dernière réunion tenue en décembre 2005, le Comité africain a élaboré un plan d'action pour 2005-2009 et adopté les modalités pour l'examen des rapports des Etats parties. A ce jour, le Comité n'a reçu, pour examen, que trois rapports à savoir ceux de l'Egypte, de Maurice et du Rwanda. On espère que le Comité commencera à les examiner sous peu. Les autres pays qui n'ont pas encore envoyé leurs rapports sont instamment priés de les présenter dans les meilleurs délais.

Depuis l'élection des nouveaux membres en juillet 2005, le Comité a fonctionné avec seulement dix membres. Le onzième membre a été élu par le Sommet de Khartoum en janvier 2006 et prêtera serment à la prochaine réunion du Comité. Avec son effectif au complet, le Comité pourra être plus dynamique et fonctionner plus efficacement. Les Etats membres sont exhortés à apporter tout leur appui au Comité et à ses activités.

Le présent rapport met en exergue les recommandations adoptées sur les points examinés au cours de la septième réunion du Comité tenue du 19 au 21 décembre 2005. En présentant son rapport, le Comité invite le Conseil exécutif à accorder une attention particulière aux questions concernant les enfants et à apporter son appui au travail du Comité.

RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE AFRICAIN D'EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

La septième réunion du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant s'est tenue au Centre des conférences de l'UA du 19 au 21 décembre 2005 à Addis-Abeba (Ethiopie).

Dix membres du Comité ainsi que des représentants des institutions du système des Nations unies, des ONG et d'autres organisations ont assisté à la réunion.

Au cours de la cérémonie d'ouverture, les six nouveaux membres du Comité qui ont été élus par le Sommet de Syrte en 2005 ont prêté serment.

Après avoir examiné les points de l'ordre du jour, le Comité a fait les recommandations suivantes :

i) Séance de réflexion sur la coopération et l'interaction avec les Partenaires

Au titre de ce point, le Comité a entendu les déclarations faites par S.E. Madame Salamata Sawadogo, Présidente de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Mme Mireille Affa'a Mindzie, Juriste, Institut des droits de l'homme et du développement en Afrique et Mme Stella Ayo-Odongu, Coordonnateur de programme de Uganda Child Rights NGO Network.

A l'issue du débat sur les exposés, les recommandations suivantes ont été faites :

- a) Les ONG et les organisations de la société civile (OSC) ont accompli un travail louable dans le cadre de la promotion des droits de l'enfant ;
 - b) Le Comité doit par conséquent interagir plus avec elles ;
 - c) Les ONG et les OSC pourraient faire le plaidoyer et mener des campagnes de sensibilisation pour la ratification de la Charte africaine et aider les Etats membres à préparer les rapports ;
 - d) Le Comité africain doit élaborer un cadre juridique pour mettre au point les modalités de coopération avec les partenaires et les ONG.
- ### **ii) Suivi du Plan d'action (2005-2009) – Proposition sur les projets prioritaires**

Le Comité a examiné le projet de Plan d'action pour 2005-2009 tel que présenté par le Président. Après un examen minutieux des activités proposées et du budget, le Comité a fait les recommandations suivantes :

- a) Le Secrétariat du Comité doit examiner en détail le document et élaborer un plan d'action structuré ;
- b) Dans cette opération, le Secrétariat doit mettre l'accent sur l'importance du Comité dans la promotion de la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant ;
- c) Le document doit également préciser les contributions de la Commission de l'UA ;
- d) Les stratégies sur la manière de mobiliser des ressources financières doivent être élaborées ;
- e) Le document doit être également élaboré de telle façon qu'il soit facile de le vendre aux partenaires. A cet égard, une table ronde avec les donateurs et les partenaires pourrait être envisagée, le cas échéant.

iii) Suivi des modalités pour le traitement des rapports des Etats parties

En adoptant les modalités pour le traitement des rapports des Etats parties, tel que présenté, le Comité a décidé que :

- a) La Commission de l'UA utiliserait la même pratique que les autres comités, à savoir, faire traduire les rapports des Etats parties dans les langues de travail du Comité ;
- b) Les rapports que doivent soumettre les Etats parties seraient conformes aux directives relatives à l'établissement des rapports qui lui ont été déjà présentées ;
- c) Les rapports supplémentaires que doivent présenter les Etats parties, seraient qualifiés de « rapports additionnels » ;
- d) Les ONG ne seraient pas obligées de soumettre des rapports. L'Article 69 du Règlement intérieur serait appliqué.

iv) Modalités pour l'examen des communications requis (Article 44, de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant)

A l'issue d'un long débat sur ce point, il a été décidé que :

- a) Le Conseiller juridique élaborerait des projets sur : les procédures pour l'examen des communications et des critères d'octroi du statut d'observateur qui seront transmis à tous les membres du Comité, pour examen et observations. Les projets doivent être prêts avant la fin du mois de février 2006 ;

- b) Les membres du Comité enverraient leurs observations à Mme Diakhate, un membre du Comité pour qu'elle harmonise toutes les observations et renvoie les documents à la Commission de l'UA ;
- c) Les projets seraient présentés pour examen, à la prochaine réunion du Comité.

v) Questions soulevées par les membres du Comité

➤ **Mission d'enquête au Nord de l'Ouganda**

Après avoir écouté le rapport sur sa mission au Nord de l'Ouganda, le Comité a félicité Dr. Assefa Bequele et décidé que :

- a) La Commission de l'UA prendrait note du rapport ;
- b) La Commission de l'UA prendrait les mesures appropriées pour mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport y compris celles concernant la transmission du rapport au Gouvernement ougandais et l'établissement d'un rapport pour le Comité sur les actions entreprises.

➤ **Deuxième atelier sur les procédures de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant**

Le Président a informé le Comité du deuxième atelier sur les procédures de la Charte africaine, organisé conjointement par l'Institut des droits de l'homme et du développement et Save the children-Suède et auquel il a assisté en juin 2005 au Sénégal. La réunion a abouti à la mise en place d'un réseau d'ONG pour promouvoir la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Le Comité a mis l'accent sur le fait qu'il doit nécessairement interagir avec les partenaires. Il a également été proposé de réviser la Charte africaine pour prendre en compte les nouveaux défis qui sont apparus sur le continent, tels que le VIH/SIDA et les conflits.

vi) Thème de la journée de l'enfant africain – juin 2006

Le Comité a décidé que le thème de la journée de l'enfant africain pour juin 2006 serait : « **Droit à la protection : Halte à la violence contre les enfants** ».

ix) Questions diverses

➤ **Prix de l'UA pour les champions de la cause des enfants en Afrique**

Le Comité a entendu une information sur le prix de l'UA pour les champions de la cause des enfants, fournie par la Commissaire de l'UA en

charge des Affaires sociales. Après s'être félicité de l'initiative de la Commission de l'UA, le Comité a recommandé que :

- a) La Commission de l'UA finalise les documents, les fasse traduire et les transmette aux membres du Comité ;
- b) Les membres du Comité envoient leurs contributions et propositions à la Commission.

➤ **Coordination**

Le Comité a reconnu la nécessité de coordonner les divers rapports, en particulier les rapports envoyés au Comité des Nations unies et ceux pour le Comité africain mais que cette coordination devrait s'effectuer au niveau national.

➤ **Nomination des rapporteurs pour les rapports des Etats parties**

Le Comité a désigné les membres suivants du Comité comme rapporteurs pour examiner les rapports reçus de la République de Maurice et de la République arabe d'Egypte :

- Maurice : Mme Pholo, assistée de Pof. Ebigbo
- Egypte : Mme Seithamo, assistée de Dr. Assefa

Il a également été décidé que le Secrétariat traduirait les rapports dans les langues de travail du Comité et les enverrait aux membres du Comité avant la fin du mois de février 2006.

➤ **Suivi**

Après avoir examiné la nécessité pour le Comité d'élaborer des directives spécifiques pour lui permettre de suivre de près les mesures prises en vue de mettre en oeuvre les dispositions de la Charte par les Etats parties, il a été décidé que Mme Polo, en collaboration avec M. Zoungrana élaborerait un projet de directives qui sera présenté pour examen, à la prochaine réunion du Comité.

➤ **Clôture**

Dans son discours de clôture, la Commissaire de l'UA en charge des affaires sociales a assuré le Comité de l'appui constant de l'UA. Elle a demandé à tous les partenaires de travailler en coopération avec la Commission de l'UA pour faire de l'Afrique un continent « digne des enfants ».

2006

Rapport du comite Africain d'Experts sur les Droits et le Bien-etre de l'Enfant

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3455>

Downloaded from African Union Common Repository